

Rapport moral du président CODEP69

Saison 2021 / 2022

Les faits marquants pour cette saison 2021/2022 sont en grande partie liés à l'organisation du CODEP et de ses commissions.

Deux commissions ont été créées, la commission Handisub en raison des modifications organisationnelles des organes fédérales, et l'autre, en rapport au contexte Rhodanien pour lequel des acteurs de terrain apporte une vraie dynamique, un véritable savoir dans l'accueil des jeunes et les enfants. En est témoin pour l'exemple du club "le Nautile", 3e club du département en nombre de licenciés et constitué de 60% de juniors et enfants.

Ainsi, la commission handisub n'intègre plus la commission technique nationale et est devenue une commission à part entière, et la commission Jeunes / Enfants qui œuvre au développement de la plongée jeunes enfants a naturellement trouvée ses représentants pour accentuer encore plus sa capacité au développement de cette population porteuse d'avenirs.

Mais l'année a également été marquée par une réorganisation de la CTD69 en cours de mandature avec la nomination De Guy GROSBOIS au poste de président de la commission Technique après la démission de Charles qui pour des raisons personnelles ne pouvait plus assumer la mission. Lionel AUDOUY, a quant à lui été nommé Président adjoint pour succéder à Guy et ont tous deux, d'ores et déjà insuffler de nouveaux projets propres au dynamisme de chacun, avec pour l'exemple le PVDM (Premier Vendredi Du Mois) organisation périodique d'un débat en visio-conférence sur des thématiques variées et animées par des experts du domaine.

Depuis plusieurs années, le CODEP essaye d'améliorer sa visibilité et son efficacité dans l'organisation de ses commissions et a pour cela développé des solutions diverses comme la refonte complète de son site internet qui a pour vocation la promotion de ses activités, une meilleure lisibilité de ses actions et la vitrine institutionnelle de ce qu'elle représente. Contraint jusqu'à maintenant de travailler avec son site historique qui pourtant malgré les évolutions successives n'a jamais réussi à remplir pleinement les fonctionnalités que l'on attendait de lui, le CODEP réfléchissait depuis longtemps à une meilleure solution. Aussi depuis plus d'un an nous avons cherché des solutions alternatives qui pouvaient couvrir le plus largement possible tous les besoins du CODEP et de ses commissions.

Nous avons finalement opté pour une solution développée par la société VPDIVE, bien connu dans le monde de la plongée et ayant de multiples utilisateurs de notre secteur que ce soit au travers des clubs comme des organes déconcentrés sur tout le territoire Français.

Les avantages de cette solution sont multiples, gratuité d'hébergement, communication particulièrement développée, interactivité avec les autres sites développés par le même acteur, module de gestion des activités, paiement en ligne sécurisé et gratuit...

Ce choix technologique apporte aux commissions des moyens techniques efficaces pour l'organisation de leurs activités grâce à une gestion centralisée d'un calendrier d'évènements qui permet la réservation en ligne allant jusqu'au paiement sécurisé des inscriptions.

Cette solution permet également une diminution très importante des coûts au bénéfice des commissions et du fonctionnement du CODEP.

Cette saison aura également vu se mettre en place une solution afin que les clubs puissent bénéficier de tarifs négociés dans quelques structures du sud de la France.

Nous avons en effet, sondé de manière identique toutes les SCA affiliées à la FFESSM, localisées sur le pourtour méditerranéen et proposé sous la forme d'un contrat de partenariat l'achat par le CODEP en début de saison d'un certain nombre de bons de plongée pour les proposer ensuite à la revente pour les clubs au prix coutant. L'objectif étant de permettre à tous les clubs quels que soient leurs tailles de bénéficier de tarifs négociés.

Enfin le CODEP a élu domicile au 28 rue Julien 69003 Lyon, siège du CDOS où sont également domiciliés bons nombres de comités départementaux de diverses disciplines sportives. L'occasion pour nous de rencontrer d'autres fédérations et ainsi de bénéficier de meilleurs contacts, voir même d'une meilleure reconnaissance de nos partenaires.

Le CODEP69 compte pour la saison 2021-2022, 71 clubs pour 3697 licenciés, ces chiffres sont en augmentation et illustrent la bonne santé du département. Je ne peux que nous féliciter de cette bonne tendance inflationniste et je tiens à remercier tous les acteurs du département, membres du comité directeur, présidents de commissions, présidents de clubs et leurs administrateurs, bénévoles et militants pour ce dynamisme enthousiasmant.

Avant de clore mon propos je veux revenir sur les chiffres. Comme vous l'a présenté le trésorier, les dépenses des commissions pèsent de manière importante sur le résultat et par voie de conséquence sur la trésorerie. C'est bien évidemment une situation qui ne peut pas être durable mais c'est un choix assumé pour relancer l'activité dans cette période de renouveau après covid.

Pour la prochaine saison, des pistes d'économie ont déjà été lancées avec certains présidents de commission afin de permettre sous le couvert d'une économie maîtrisée de continuer à soutenir l'activité.

Enfin pour finir, je ne peux m'empêcher d'adresser un message au Comité Régional AURA.

De nombreux problèmes d'organisations, de gestions administratives, de décisions arbitraires, de problèmes relationnels polluent les relations des différentes commissions depuis maintenant deux ans et pèsent sur la bonne dynamique du département.

Malgré les explications exprimées de part et d'autre, fort est de constater que l'ambiance n'est pas sereine et surtout contre-productive dans un monde où le bénévolat est une vraie richesse et pour laquelle il faut savoir le manager avec diplomatie et respect.

J'adresse donc ce message au comité régional en souhaitant un retour à la raison et à la réconciliation des protagonistes qui chacun apporte énormément au dynamisme de la fédération et que le comité retrouve son rôle essentiel de développement régional et de soutien aux départements pour le développement de leurs activités